

Prévention routière : Une pétition pour réduire la vitesse à 30 km/h en ville



Prévention routière : Une pétition pour réduire la vitesse à 30 km/h en ville

Prévention routière : Une pétition pour réduire la vitesse à 30 km/h en ville

L'association vient de lancer une pétition réclamant une limitation de vitesse à 30 km/h dans les centres villes et la modification de l'article R413-3 du Code de la route..

Piétons, écoliers, parents avec poussette, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, cyclistes, usagers de trottinettes seraient plus en sécurité. En cas d'accidents les conséquences seraient moins graves.

La vitesse des véhicules motorisés inadaptée en certains lieux ou circonstances est un facteur aggravant des accidents et l'une des causes principales de mortalité sur les routes de France. Selon l'association, à 30km/h un piéton a près de 90% de chance de survie en cas de collision avec un véhicule, et seulement 20% à 50km/h !

Passer de 50 à 30km/h en ville aura indéniablement un impact sur le nombre d'accidents et sur leur gravité. Généraliser le 30 km/h n'est pas une contrainte, mais au contraire, la seule véritable solution à une meilleure cohabitation sur la route et dans nos rues. L'occasion de repenser nos déplacements et de faire de la ville un espace plus sûr et plus convivial où la sécurité et le bien-être de tous sont la priorité souligne le communiqué de La Prévention Routière.

Pour signer la pétition : CLIC ICI